

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN.

1913

SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1913

SCEAUX DES FAMILLES ANVERSOISES

AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES (1)

PLANCHE IX.

II. — VAN HOBOKEN

Parmi les sept lignages anversoïses que les généalogistes, à la suite de Christyn, ont rangés sous la qualification de *De zeven schaecken*, se trouve la famille van Hoboken ou van Hoboeken (2). Le même auteur assure qu'elle est originaire du village de Hoboken, près d'Anvers, sans pouvoir affirmer si elle doit son nom à cette origine, ou si, par contre, c'est elle qui a imposé son nom au village. Puis il ajoute ; *Hoc certum, quod ab omni aevo gesserit scutum nigrum fascia transversa argenti et minii versu duplici tesselata, exaratum : de sable à la fasce d'argent et de gueules de deux traits.*

L'étude des sceaux dont firent usage les membres de cette famille, nous permettra de démontrer que l'assertion de Christyn est inexacte, que les membres de la famille van Hoboken n'ont pas, dès l'origine, adopté pour armoiries, un écu de sable à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de deux tires, et qu'une fois de plus, les analogies

(1) Voir *Revue*, 1912, pp. 186-204.

(2) *Nobilitas sive septem tribus patriciæ Antverpienses.*

qu'on a cru retrouver entre les blasons de certaines familles anversoises sont relativement modernes; elles ne permettent pas d'attribuer la moindre créance à la fable héraldique des *zeven schaecken*.

La famille van Hoboken est-elle originaire du village de ce nom? C'est possible et même probable. Elle aurait ceci de commun avec nombre d'autres familles. Car aux XIV^e et XV^e siècles, les van Hoboken étaient nombreux à Anvers, sans qu'il y ait moyen d'établir s'il existe entre eux des liens de parenté. Il est même presque certain que beaucoup d'entre eux sont absolument étrangers les uns aux autres, et qu'ils se sont bornés à faire suivre leur prénom, comme du reste l'usage en était alors fort répandu, de l'indication de la localité dont ils étaient natifs ou originaires.

Quant aux van Hoboken que nous étudions ici, il est difficile d'établir sur des bases certaines leur filiation complète, les documents sûrs étant fort rares pour cette époque éloignée.

Il est évident que dès le XIII^e siècle, ils occupaient une position distinguée; on les voit figurer dans le magistrat et remplir les plus hautes fonctions officielles. Cette situation se maintient pendant tout le XIV^e siècle. Ils semblent s'éteindre au début du siècle suivant.

C'est ainsi qu'André et Nicolas van Hoboken, fils de Nicolas, auraient été échevins en 1238. Leur neveu Jean aurait rempli les mêmes fonc-

tions en 1306, 1316, 1317, 1325 et 1327. Puis se succèdent en la même qualité : Gilles en 1325, et son fils du même prénom, en 1343; André en 1311, 1328 et 1332; Pierre, fils de Gilles, en 1320, 1344, 1346, 1350, 1351, 1353 à 1356, 1366 et 1368; Nicolas en 1325, 1328, 1330, 1332, 1341: Pierre, fils de Gilles, en 1344, 1345, 1353, 1355 et 1364; Jacques en 1376, 1378, 1380, 1381, 1384 à 1386, 1388 à 1390, 1392, 1394, 1395, 1400, 1402, 1403, 1408 et 1409.

D'autres membres de cette famille se virent investis par les souverains de hautes fonctions administratives. C'est ainsi que Gilles van Hoboken fut amman d'Anvers en 1304, un autre Gilles en 1355 ou 1356, et Jacques, qui avait si souvent rempli des charges scabinales, en 1398 et 1418. D'autre part, Pierre van Hoboken fut, en 1356, nommé écoutète de la ville, par Louis de Male (1).

A notre avis, la famille van Hoboken porta d'abord dans son blason un dragon. Il est vrai, que la première empreinte de sceau que nous ayons rencontrée, chargée de cette figure, ne date que de l'année 1328, et qu'elle est contemporaine d'autres sceaux dans lesquels paraît la fasce, accompagnée de pièces diverses. Mais nous le considérons comme plus ancien; son caractère, sa facture le prouvent, et il est probable qu'il a été employé antérieurement sans que des empreintes

(1) L. Torfs. Oude schependom van Antwerpen. — L. Torfs. Chronologische lijst der ammans van Antwerpen. — Le magistrat d'Anvers. Manuscrit du XVII^e siècle. (De notre collection.)

soient parvenues jusqu'à nous. Du reste, l'échevin André van Hoboken qui s'en servit, remplissait déjà des fonctions scabinales en 1311, et il est à présumer qu'il utilisa dès lors le même sceau.

Ce sceau attaché à un acte de 1328 est de forme circulaire. Il porte un blason chargé d'un dragon rampant, les ailes éployées, la queue en volute, la patte dextre levée. Le blason est encadré d'une série d'arcades ogivales polylobées entourées circulairement d'un grènetis. L'inscription en lettres gothiques porte + S : *Andreae : de Hoboeken* :

La facture de ce sceau est des plus artistiques. Le dragon est plein de caractère; il est hardiment campé, et son profil est gravé d'un burin manié avec hardiesse. Les lettres de l'inscription dénotent encore sans contredit la forme en usage au XIII^e siècle et au début du siècle suivant.

D'autres empreintes du même sceau, et portant le nom du même échevin, se trouvent encore appendues à des actes datés des années 1329 et 1332 (1).

Nous savons, par un acte scabinal de 1319, qu'André van Hoboken devait payer à l'hôpital Sainte-Élisabeth à Anvers une rente annuelle de 8 vieux gros, hypothéquée sur une maison portant pour enseigne *den Hert*, qui lui appartenait, et était située au coin de la rue Neuve, près du pont

(1) La plupart de ces actes reposent dans les archives de l'église Notre-Dame ou de l'hôpital Sainte-Élisabeth, à Anvers.

des teinturiers (1). Dans ce document notre échevin est appelé *Andreas dictus de Hoboken*. Il n'a pas laissé d'autres traces dans l'histoire locale.

Conjointement avec le premier sceau que nous venons de décrire, d'autres membres de la famille Van Hoboken en employaient qui portaient des armoiries complètement différentes.

C'est ainsi que, dès 1325, nous rencontrons des actes scellés par l'échevin Nicolas vanHoboken. Le blason porte de.... à une fasce échiquetée de.... sommée à dextre d'un lion issant de... et accompagnée de deux roses de....., une en chef senestre et une en pointe. Ce blason est inscrit dans un encadrement formé de deux quadrilobes entrelacés, l'un en ogive, l'autre en plein cintre. L'inscription conçue en caractères gothiques porte :
+ S · Claus · Van · Hoboken.

Nous avons encore trouvé de pareilles empreintes appendues à des actes datés de 1326, 1328, 1329, 1330 et 1332.

Dans ses *Sceaux armoriés des Pays-Bas et pays avoisinants*, de Raadt décrit le sceau de l'échevin Gilles van Hoboken de 1324, qui aurait été semblable au précédent, si la pièce qui meublait le canton dextre, et qui, sur l'empreinte était devenue fruste, avait été un lion issant.

Mais il renseigne un autre sceau de 1344, employé par l'échevin Pierre van Hoboken, et qui

(1) GEUDENS, *Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen en omtrek*, I, 213.

serait fort intéressant. Le blason portait la fasce et les deux roses du canton senestre et de la pointe, toutefois le lion issant aurait été remplacé par un dragon entier. Ce type aurait dans ce cas constitué en quelque sorte la transition entre le blason primitif chargé uniquement d'un dragon, et celui dont se servait l'échevin Nicolas van Hoboken.

En 1354 surgit une nouvelle variété de sceau. C'est l'échevin van Hoboken qui s'en servit. Le blason porte : de... à une fasce échiquetée de... accompagnée de trois coquilles de... posées 2 et 1. Cimier : une tête et col de lévrier de... colleté de... issant d'une cuve aux armes de l'écu. Ce blason est inscrit dans un encadrement de forme elliptique allongée et polylobée. La légende porte : *S : Petri : de : Hoboeken* en caractères ogivaux.

On retrouve la même empreinte authentiquant des actes des années 1358, 1362, 1363 et 1364.

Le propriétaire de ce sceau, l'échevin Pierre van Hoboeken, était sans doute le père de l'aman Jacques van Hoboken. Mais sans autre indication il serait difficile de l'identifier d'une façon plus précise; car à la même époque nous rencontrons plusieurs membres de la famille van Hoboken qui portent le même prénom.

En 1349, surgit un type de sceau de composition simplifiée, employé par Pierre Van Hoboken. C'est un écu de... à la fasce échiquetée de...

L'écu surmonté d'un heaume à l'antique, que

couronne une cuve ornée de la fasce de l'écu. Cimier une tête et col de dragon de.... issant de la cuve. Dans le champ circulaire qui encadre le blason, se déroulent de part et d'autre des rinceaux. L'inscription porte : *Sigil : Petri : de · Hoboken*. D'autres empreintes de ce sceau ont été retrouvées au bas d'actes de 1350, 1354 et 1356.

Un quart de siècle plus tard, l'échevin Jacques van Hoboken employa le même sceau. Il y avait toutefois apporté certaines modifications, qui portaient surtout sur les ornements extérieurs. Le blason est identique. Le casque et la cuve sont un peu moins volumineux. Par contre, la tête du cimier est un peu plus forte. Dans ses *Sceaux armoriés*, de Raadt y a vu une tête et col de sanglier. Nous sommes d'avis qu'il faut y reconnaître une tête et col de dragon. Les rinceaux ont disparu du champ et l'encadrement circulaire est devenu quadrilobé. L'inscription porte : *S. Jacobi de · Hoboken*. Des empreintes de ce sceau sont fixées au bas d'actes passés pendant les années 1381, 1384, 1387, 1388, 1395, 1401, 1403 et 1409.

Jacques van Hoboken, qui fut échevin et amman d'Anvers, avait épousé Sophie vanden Dale, dont il eut deux filles : Marie van Hoboken qui devint femme de Simon vande Coudberch, et Marguerite, qui s'allia avec Gilles den Hertoge, de Bruxelles. Il semble avoir aussi été père d'un fils illégitime : Pierre van Hoboken.

Ce n'est pas, comme on l'a écrit bien souvent,

